



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/28
4 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire ¹

PROPOSITION DE PROJET : BOTSWANA (LE)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|---|---------------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase II, deuxième tranche) | PNUE et ONUDI | Approbation globale |
|---|---------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**Botswana (le)**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (stage II)	PNUE (principale), ONUDI	86°	Élimination de 100% d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2024	4,32 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					4,32				4,32

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	11,00	Point de départ des réductions globales durables:	11,00
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	11,00	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,32	0,00	1,32	2,64
	Financement (\$US)	311 603*	0	216 683	528 286
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,03	0,00	1,03	2,06
	Financement (\$US)	199 020*	0	160 500	359 520*

((VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2024	2025*	2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			7,15	7,15	3,58	3,58	3,58	3,58	0	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			7,15	7,15	3,58	3,58	3,58	3,58	0	s.o.
Financement convenu en principe (\$US)	PNUE	Coûts du projet	150 000	0	312 500	0	192 500	0	105 000	760 000
		Coûts d'appui	18 844	0	38 297	0	23 591	0	12 868	93 600
	ONUDI	Coûts du projet	100 000	0	150 000	0	150 000	0	0	400 000
		Coûts d'appui	7 000	0	10 500	0	10 500	0	0	28 000
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	250 000	0						250 000
		Coûts d'appui	25 844	0						25 844
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet			462 500**					462 500
		Coûts d'appui			48 797**					48 797

*Date d'achèvement de la phase I selon l'accord pour la phase I: 31 décembre 2023.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Botswana, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 511 297 \$US, soit 312 500 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 38 297 \$US pour le PNUE, et 150 000 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 10 500 \$US pour l'ONUDI ². La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation des HCFC pour 2018 à 2024, une demande pour financer des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération ³, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025 à 2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Botswana a déclaré une consommation de 4,32 tonnes PAO de HCFC en 2024, consommation 60,7 pour cent inférieure à la valeur de référence du pays pour les HCFC en matière de conformité. Le tableau 1 indique la consommation de HCFC pour la période 2020–2024.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Botswana (données de l'article 7 pour 2020–2024)

HCFC	2020	2021	2022	2023	2024	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	98,50	22,00	49,77	87,06	78,57	200,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Total (tm)	98,50	22,00	49,77	87,06	78,57	200,10
Tonnes PAO						
HCFC-22	5,42	1,21	2,74	4,79	4,32	11,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Total (tonnes PAO)	5,42	1,21	2,74	4,79	4,32	11,00

3. La consommation globale de HCFC diminue depuis la mise en œuvre de la phase I, grâce au renforcement du système d'octroi de permis et de quotas, à la disponibilité et l'adoption en croissance de solutions de remplacement, et à la mise en œuvre des campagnes ciblées de sensibilisation et des programmes de formation dans le pays. La consommation a chuté en 2021 en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19, a recommencé à augmenter puis s'est stabilisée avant 2023, avec la reprise des opérations normales.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le Gouvernement du Botswana a communiqué des données sectorielles sur la consommation de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2024 conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2018 à 2023 était correcte

² Selon la lettre du 17 mars 2025 du Ministère de l'environnement, de la conservation des ressources naturelles et du tourisme du Botswana au secrétariat.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent intégrer à leurs PGEH des activités supplémentaires pour la mise sur le marché de produits de remplacement des HCFC à potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

(consommation pour la période de 2020 à 2024 ⁴ indiquée dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que la consommation au cours de chaque année vérifiée est considérablement inférieure à la consommation maximale admissible de SAO en substances de l'annexe C, groupe 1.

6. Le rapport indiquait que le système d'octroi de permis et de quotas est robuste, avec des réglementations et des procédures claires pour le contrôle des importations de HCFC, ainsi que la bonne collaboration parmi les parties prenantes pour la mise en œuvre du système d'octroi de permis. Les recommandations incluent l'établissement d'un système d'octroi de permis en ligne, l'attribution de quotas en fonction des importations historiques, le renforcement de la collaboration entre les agences d'exécution pour empêcher le commerce illicite, le raccordement à la plateforme du consentement informel préalable en connaissance de cause, et le renforcement de la capacité des douanes par la poursuite de la formation et la mise à disposition d'identificateurs de frigorigènes. Le PNUE a indiqué que les recommandations seront mises en œuvre au titre des activités de la phase II du PGEH.

Situation de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

7. La phase I du PGEH a été achevée le 1^{er} juin 2023, en prenant note de la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 90/23 d) i). Le rapport d'achèvement de projet a été présenté le 25 mars 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

8. Le Botswana a ratifié l'Amendement de Kigali le 19 septembre 2020. Le gouvernement dispose d'un système applicable d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et les HFC, et un projet de réglementation pour modifier les règles sur les SAO de 2014 afin d'intégrer les HFC a été soumis à approbation et doit être officiellement mis en œuvre en novembre 2025. En 2024, le système de quotas pour les HFC a été mis en œuvre après les résultats d'une étude de référence. Le Botswana est en voie d'adopter des normes de performance énergétique minimale (NPEM) pour le secteur de la réfrigération basées sur celles établies par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

9. Pour augmenter le renforcement et renforcer la collaboration entre les douanes et l'Unité nationale de l'ozone (UNO), deux dialogues aux frontières ont eu lieu avec le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, ainsi qu'un atelier de jumelage douanes/UNO et trois inspections conjointes aux frontières. Le manuel de formation pour la formation des douanes a été révisé et mis à jour pour intégrer de nouvelles exigences réglementaires relatives aux SAO, aux objectifs d'élimination des HCFC et aux procédures pour l'identification et la manipulation des frigorigènes inflammables. Trois formateurs des douanes ont été formés, et six sessions de formation régionales se sont tenues à des postes frontière majeurs dans le pays, où 332 agents des douanes (dont 32 femmes) ont été formés à l'identification des SAO, à la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de quota pour les HCFC, et à la manipulation sûre des frigorigènes inflammables ; les sessions comprenaient une présentation pour préparer les agents aux modifications de réglementation à venir.

10. Un comité consultatif législatif a adopté un plan de travail finalisant le projet de réglementation pour établir une interdiction des importations d'équipements avec HCFC et une interdiction des importations et de l'utilisation de HCFC-141b pour le rinçage. Le processus a subi des retards de procédure ; le projet est actuellement en cours d'examen et devrait être achevé d'ici la fin 2025.

⁴ Au moment de la finalisation du présent document, le pays avait récemment communiqué une consommation de 4,32 tonnes PAO de HCFC-22 au titre de l'article 7 et des données du PP pour 2024, ce qui est inférieur à celle du rapport de vérification (4,95 tonnes PAO).

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

11. Le système existant de certification des techniciens a été examiné par un comité de parties prenantes pertinentes, et un programme de formation actualisé à la réfrigération et la climatisation a été élaboré pour intégrer des méthodes d'entretien écoénergétiques et des bonnes pratiques pour la manipulation des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), avec le programme actualisé de formation et de certification prévu pour une approbation en 2025 ; quatre ateliers se sont tenus pour former 150 techniciens d'entretien (dont 12 femmes) aux bonnes pratiques d'entretien, aux frigorigènes de remplacement et aux techniques d'efficacité énergétique ; une campagne de sensibilisation ciblée a été effectuée pour deux grandes entreprises minières lors de deux ateliers sur la transition aux solutions de remplacement à faible PRP et une analyse des besoins pour aider à l'élimination ; et des outils et de l'équipement de formation ⁵ ont été achetés pour l'association nationale de réfrigération et de climatisation et trois institutions de formation pour soutenir leur implication dans le processus de certification, et des documents de formation ont été préparés pour les formateurs à l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures, avec trois formateurs formés (dont une femme).

12. Une étude de faisabilité et une visite d'étude en Afrique du Sud pour étudier des programmes réussis de récupération, recyclage et régénération (RRR) ont eu lieu, et l'accent porté aux RRR a alors basculé de l'établissement d'un centre de régénération au renforcement des pratiques de récupération et à l'amélioration du renforcement réglementaire, avec l'exploration de partenariats avec les installations existantes de RRR en Afrique du Sud ; et des outils et équipements complémentaires ont été fournis à trois centres d'excellence, avec la distribution finalisée pour un centre.

13. Une évaluation des besoins a été effectuée, et des outils et équipements complémentaires ont été achetés et distribués à quatre universités techniques ; et une campagne de sensibilisation ciblée a été menée pour une entreprise minière commerciale sur l'efficacité énergétique dans l'équipement de réfrigération et de climatisation et sur la transition aux solutions de remplacement à faible PRP.

Mise en œuvre et suivi du projet

14. Sur les 20 000 \$US affectés à la mise en œuvre, au suivi et à la rédaction de rapports pour le projet, 100 pour cent ont été décaissés pour le personnel et un consultant (7 000 \$US), les déplacements (5 000 \$US) et les réunions et ateliers (8 000 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

15. En date de mars 2025, des 250 000 \$US approuvés à ce jour (150 000 \$US pour le PNUE et 100 000 \$US pour l'ONUDI), 220 000 \$US (88 pour cent) avaient été décaissés (150 000 \$US pour le PNUE et 70 000 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 30 000 \$US sera décaissé en 2025.

Plan de mise en œuvre de la seconde tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2025 et décembre 2027 :

- (a) renforcement du contrôle des importations par deux réunions conjointes nationales des parties prenantes avec les importateurs de frigorigène et les agents des douanes ; élaboration et mise en œuvre d'une plateforme de délivrance électronique des permis ; tenue de trois dialogues conjoints aux frontières et trois inspections conjointes aux frontières ; formation de 100 agents des douanes supplémentaires ; tenue de six réunions des parties prenantes pour présenter les substances réglementées révisées et les projets de réglementation ; et achat et distribution de 10 identificateurs de frigorigènes (PNUE)

⁵ Comportant des stations de chargement, des détecteurs de fuites, des unités de brasage, des outils d'assemblage par compression, des manomètres et de l'équipement de protection individuel.

(50 000 \$US) ;

- (b) tenue de six ateliers pour former 200 techniciens à la manipulation des frigorigènes inflammables ; tenue de quatre réunions des parties prenantes pour présenter le projet de programme de formation à la réfrigération et la climatisation, identification d'une institution pour l'enregistrement, et la mise en œuvre du programme actualisé ; et formation de deux formateurs supplémentaires à la bonne manipulation de l'équipement de réfrigération et de climatisation utilisant des frigorigènes inflammables (PNUE) (50 000 \$US) ;
- (c) poursuite de l'élaboration du nouveau plan de RRR des frigorigènes, comprenant le renforcement des pratiques de récupération de frigorigène dans les ateliers d'entretien, l'amélioration de l'exécution réglementaire pour réduire l'évacuation à l'air libre et promouvoir la récupération, et l'exploration de partenariats avec des installations existantes de régénération dans les pays voisins ; finalisation de la distribution d'outils et équipements complémentaires pour les centres d'excellence ; finalisation de la liste des équipements de récupération et achat et distribution de ceux-ci aux centres d'excellence ; élaboration et distribution de 100 manuels de formation à la récupération pour les réseaux nationaux de récupération ; et tenue de quatre ateliers pour former 80 techniciens à la récupération des frigorigènes (ONUDI) (150 000 \$US plus 30 000 \$US de la première tranche) ;
- (d) tenue de deux formations de sensibilisation ciblée pour l'industrie de l'entretien à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'équipement de réfrigération et de climatisation et la transition à des technologies à faible PRP, en mettant l'accent sur les NPEM (PNUE) (72 500 \$US) ;
- (e) activités visant au maintien de l'efficacité énergétique : ces activités sont décrites en détail dans la section ci-après (PNUE) (120 000 \$US) ; et
- (f) mise en œuvre, suivi et rédaction de rapports pour le projet (PNUE) (20 000 \$US) : 11 000 \$US pour le personnel et un consultant, 3 000 \$US pour les déplacements, 5 000 \$US pour les réunions et les ateliers, et 1 000 \$US pour les dépenses diverses.

Activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

17. Le projet relatif à l'efficacité énergétique, soumis conformément à la décision 89/6, a été conçu pour réduire l'utilisation d'énergie non renouvelable dans le pays en soutenant la mise en œuvre de NPEM dans le secteur du refroidissement avec la collaboration des autorités et par des opérations de vulgarisation auprès du public. Le Botswana prévoit de se conformer aux NPEM régionales pour les appareils de réfrigération et de climatisation (c'est-à-dire, la SADC-FDHT 110: 2023 et la SADC-FDHT 111: 2023). Le pays est en train de se mettre en conformité avec ces NPEM en élaborant et en opérationnalisant des programmes d'étiquetage énergétique pour les applications susmentionnées. Les activités supplémentaires proposées liées à l'efficacité énergétique visent à créer un environnement (politiques, réglementation et cadre d'application) habilitant afin de guider le marché vers des appareils de refroidissement efficaces.

18. Le projet est conçu autour de trois objectifs principaux : améliorer la coordination entre les agences concernées ; promouvoir l'introduction des NPEM par de la sensibilisation et de la vulgarisation ; et mener une étude de la vulgarisation et du comportement des consommateurs/d'impact.

19. La description et la ventilation des coûts proposés pour les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (PNUE)

Activité	Indicateurs de performance	Coût (\$US)
Renforcement de la capacité		
Amélioration de la coordination et de la collaboration entre l'UNO et les parties prenantes	• Deux ateliers d'implication des parties prenantes • Une réunion de planification	20 000
Sensibilisation et vulgarisation		
Programmes de sensibilisation et de vulgarisation auprès des parties prenantes/du public pour promouvoir les NPEM	• Élaboration de documents promotionnels • Constitution d'un groupe de travail technique et réalisation de six activités ciblées de sensibilisation et de renforcement de la capacité • Tournée nationale	82 000
Évaluation de l'incidence		
Étude approfondie du niveau de sensibilisation et du comportement des consommateurs	• Production d'une vidéo sur le programme d'étiquetage et les avantages de la sélection d'appareils étiquetés et d'un équipement à faible PRP • Une session de sensibilisation pour 30 importateurs aux NPEM et à l'importance de l'importation d'appareils écoénergétiques • Enquête auprès d'au moins 2 000 foyers pour mesurer l'incidence de la vulgarisation sur les consommateurs • Deux réunions pour discuter et finaliser un rapport de vulgarisation	18 000
Total		120 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Retard de la soumission de la tranche

20. Le secrétariat a posé des questions sur le retard de la soumission de la deuxième tranche, initialement prévue pour la première réunion de 2023. Le PNUE a expliqué que le retard était principalement dû à des changements institutionnels au sein de l'UNO, qui ont entraîné un remplacement du responsable de l'ozone, dont le processus de recrutement et d'intégration a pris plus longtemps que prévu, avec une incidence sur la continuité et la coordination des activités du projet pendant cette période. Bien que le PNUE ait procédé à des visites dans le pays pour apporter son assistance sur ce point, la mise en œuvre des activités de la première tranche n'a commencé qu'après la prise de poste effective à la mi-2023. Le nouveau responsable étant un ancien responsable national de l'ozone, cela a aidé à accélérer la mise en œuvre pour rattraper les retards.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

21. Le Gouvernement du Botswana a déjà émis des quotas d'importation de 3,36 tonnes PAO de HCFC pour 2025, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

22. En ce qui concerne les modifications apportées au périmètre de l'établissement d'un programme de RRR et à l'achat d'équipement pour un centre de régénération dans le pays, l'ONUDI a expliqué que les

résultats de l'enquête nationale et de l'étude sur le modèle d'activité de RRR ont amené à la conclusion que, avec le bas prix actuel des frigorigènes, un modèle de compensation était peu susceptible de réussir ; la diminution de l'approvisionnement de HCFC-22 par les quotas et le basculement du marché, ainsi que l'importance de la prise en compte des stocks de HFC pour les futures mesures de régénération, venaient en appui à la recommandation de ne pas acheter d'équipement pour un centre de régénération. Ainsi, il a été convenu avec le pays de plutôt se concentrer sur le renforcement des systèmes de récupération et de réutilisation, et d'utiliser le financement attribué pour des unités de récupération, des bouteilles de récupération et de l'équipement et des outils pour la formation ; l'UNO examine actuellement la liste finale et la quantité des outils et de l'équipement, dont l'achat et la livraison aux centres d'excellence est prévue pour décembre 2025.

Activités pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

23. Conformément à la décision 89/6 d) et au plan de mise en œuvre de tranche soumis par le PNUE, le secrétariat a discuté avec le PNUE des mesures spécifiques, des indicateurs de performance et du financement associés aux activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique. La proposition a été affinée pour en accentuer l'incidence et pour centrer les activités autour des trois objectifs principaux : améliorer la coordination entre les agences concernées ; promouvoir l'introduction des NPEM par de la sensibilisation et de la vulgarisation ; et mener une étude du niveau de sensibilisation du public et du comportement des consommateurs/d'impact. Le PNUE a fourni un tableau actualisé des activités comprenant les groupes cibles spécifiques et les produits finaux tels qu'intégrés dans le tableau 3.

Tableau 3. Activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien telles que convenues (PNUE)

Activité	Indicateurs de performance	Coût (\$US)
Renforcement de la capacité (20 000 \$US)		
Amélioration de la coordination et la collaboration entre les agences concernées	Deux ateliers d'implication des parties prenantes pour renforcer la coordination et la capacité en matière d'efficacité énergétique et de frigorigènes à faible PRP dans l'équipement de réfrigération et de climatisation	18 000
	Une réunion de planification avec les ministères concernés, suivie d'un rapport de réunion et un plan de mise en œuvre	2 000
Sensibilisation et vulgarisation (82 000 \$US)		
Promotion de l'introduction de NPEM par la sensibilisation et la vulgarisation pour les parties prenantes et le public	Élaboration et diffusion des documents de promotion et de kits média au consommateurs, importateurs et détaillants	40 000
	Constitution d'un groupe de travail technique et réalisation de six activités ciblées de sensibilisation et de renforcement de la capacité pour les douanes et les importateurs, les techniciens et les entreprises	20 000
	Tournée nationale à l'intention des consommateurs, des détaillants, des agents gouvernementaux et des médias, comprenant des rapports d'événement	22 000
Évaluation de l'incidence (18 000 \$US)		
Étude de la vulgarisation auprès des consommateurs et du comportement/d'impact	Production d'une vidéo d'implication des consommateurs sur le programme d'étiquetage et les avantages de la sélection d'appareils étiquetés et d'un équipement à faible PRP	12 000
	Réalisation d'enquêtes/entretiens auprès d'au moins 2 000 consommateurs et parties prenantes de l'industrie pour mesurer l'incidence de la vulgarisation	2 000
	Deux réunions avec des experts de la recherche et des représentants du gouvernement pour discuter des conclusions de l'étude et finaliser un rapport de vulgarisation pour les consommateurs	4 000
Total		120 000

24. En réponse à la question du secrétariat en ce qui concerne le coût élevé des documents de sensibilisation et de la nature de la tournée, le PNUE a expliqué que les documents de sensibilisation comprenaient des documents imprimés (brochures, affiches et livrets), des documents numériques (infographies et contenu animé pour les réseaux sociaux, les sites Internet et les plateformes numériques) et des kits média (communiqués de presse, fiches d'information et courts articles à l'usage des médias). La tournée nationale consistera en une série d'événements publics (expositions et sessions d'information) qui se tiendront dans des villes clés pour sensibiliser aux NPEM, à destination des consommateurs, des détaillants, des fabricants, des agents gouvernementaux et des représentants des médias. Chaque événement comprendra des expositions, des sessions d'information et des activités d'implication des parties prenantes, avec une estimation de 100 à 150 participants par lieu.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

25. Des efforts ont été effectués pour se conformer à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral relative à l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre du PGEH en promouvant l'inclusivité, en augmentant la participation des femmes aux formations en réfrigération et climatisation, et en intégrant des considérations de genre aux activités relatives aux politiques et au renforcement de la capacité. Une étude sur la référence des sexes pour le secteur de la réfrigération et la climatisation a été menée en 2024, fournissant des informations précieuses sur les lacunes et les opportunités existant en matière d'égalité des sexes au sein du secteur de la réfrigération et de la climatisation, dont :

- (a) l'identification de l'initiative Women in Refrigeration and Air Conditioning (WiRAC), une filiale de l'association de réfrigération et de climatisation, en tant que plateforme clé pour l'augmentation de l'encadrement et des opportunités de développement professionnel pour les femmes dans le secteur ;
- (b) le renforcement technique des réseaux d'anciens élèves pour suivre les diplômées et leur fournir une assistance pour leur carrière ;
- (c) l'introduction d'incitations à entreprendre des carrières en réfrigération et climatisation à destination des filles, telles que des bourses et des subventions ;
- (d) une implication précoce dans les écoles pour présenter aux filles les opportunités de carrière dans la réfrigération et la climatisation ; et
- (e) combler les lacunes de données sur les sexes en collectant et en analysant des données ventilées sur la main-d'œuvre.

26. Les recommandations issues de l'étude sur les sexes et une promotion accrue de la participation des femmes seront intégrées aux activités dans le cadre de la deuxième tranche.

Accord actualisé

27. Au vu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le Gouvernement du Botswana et le Comité exécutif a été mis à jour. Concrètement, l'Appendice 2-A a été révisé, la deuxième tranche a été déplacée de 2023 à 2025, et le paragraphe 17 a été ajouté afin de préciser que le nouvel Accord remplace l'Accord conclu à la 86^e réunion, comme indiqué à l'annexe I aux présentes. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 96^e réunion.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

28. La pérennité à long terme de l'élimination des HCFC du Botswana est assurée par une combinaison d'application de politiques, de renforcement de la capacité, d'implication des parties prenantes et de stratégies de transition de l'industrie. Les mesures clés identifiées pour soutenir la pérennité comprennent le cadre renforcé d'application réglementaire et des politiques, intégrant un système robuste d'octroi de licences et de quotas, et l'interdiction à venir des équipements avec HCFC. L'intégration des NPÉM garantira une adoption durable d'équipements de réfrigération et de climatisation écoénergétiques et à faible PRP.

29. La poursuite des activités de renforcement de la capacité et de formation, dont le système prévu de certification des techniciens, garantira que tous les futurs professionnels de la réfrigération et la climatisation satisfont aux normes pour une manipulation sans danger des frigorigènes. Le nouveau modèle de réseau de récupération des frigorigènes ne se concentre plus sur les centres de régénération, mais sur le renforcement des efforts de récupération dans les ateliers d'entretien, ce qui le rend plus pratique et économiquement viable. De plus, la sensibilisation et l'implication de l'industrie aideront les utilisateurs finaux commerciaux et les entreprises à reconnaître les avantages des solutions de remplacement à faible PRP.

Conclusion

30. Le Gouvernement du Botswana est conforme aux objectifs de contrôle de son Accord avec le Comité exécutif et au titre du Protocole de Montréal. Le pays applique efficacement un système d'octroi de permis et de quotas d'importation de HCFC. Des progrès importants ont été faits dans la mise en œuvre de la première tranche de la phase II, malgré des retards initiaux dus aux changements au sein de l'UNO. Le Botswana a fourni des efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans le PGEH, et les femmes sont de plus en plus impliquées dans les activités liées au PGEH. Le décaissement de la première tranche est de 88 pour cent.

RECOMMANDATION

31. Le secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note :

- (a) du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Botswana ;
- (b) de la présentation d'activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à hauteur de 120 000 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 14 706 \$US pour le PNUE ; et
- (c) que le secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le Gouvernement du Botswana et le Comité exécutif, comme indiqué dans l'annexe I au présent document, spécifiquement : l'Appendice 2-A, sur la base du niveau de financement révisé en raison de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération mentionnée dans le sous-paragraphe b) ci-dessus, et de la deuxième tranche qui a été déplacée de 2023 à 2025, et le paragraphe 17, qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 86^e réunion par la décision 86/64.

32. Le secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH au Botswana, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2025-2027 aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	312 500	38 297	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	150 000	10 500	ONUDI

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU
BOTSWANA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES
CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU
PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(Les modifications pertinentes sont en gras pour faciliter la référence)

17. Cet accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Botswana et le Comité exécutif lors de la 86e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021- 2024	2025	2026	2027	2028- 2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	7,15	7,15	3,58	3,58	3,58	3,58	0	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	7,15	7,15	3,58	3,58	3,58	3,58	0	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	150 000	0	312 500	0	192 500	0	105 000	760 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	18 844	0	38 297	0	23 591	0	12 868	93 600
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	100 000	0	150 000	0	150 000	0	0	400 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	7 000	0	10 500	0	10 500	0	0	28 000
3.1	Total du financement convenu (\$US)	250 000	0	462 500	0	342 500	0	105 000	1 160 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	25 844	0	48 797	0	34 091	0	12 868	121 600
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	275 844	0	511 297	0	376 591	0	117 868	1 281 600
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								7,15
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)								3,85
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)								0,00

* Date d'achèvement de l'étape I conformément à la décision 90/23 : 31 décembre 2022.